

Guéret, le 3 janvier 2020

## **Assises territoriales de la sécurité intérieure : une réunion publique est organisée en préfecture le vendredi 24 janvier 2020 à 17h**

Lors du lancement des travaux du livre blanc, le 14 octobre 2019, qui a pour objectif de traduire les orientations de sécurité intérieure pour les années à venir, le ministre de l'Intérieur a demandé l'organisation des assises territoriales de la sécurité intérieure dans chaque département, en associant l'ensemble des acteurs concernés (élus, acteurs politiques, sociaux, économiques, citoyens...).

Ces temps d'échanges qui permettront de prendre en compte les préoccupations et les attentes de la population, des rapports avec les forces de sécurité, des risques de demain, ou encore des bonnes pratiques et initiatives s'articuleront autour de trois temps de rencontres et d'échanges avec des Français et des acteurs socio-économiques, avec des élus et des collectivités locales, et avec les forces de sécurité intérieure.

Les thèmes abordés concerneront l'organisation territoriale des forces, les partenariats pour un continuum de sécurité et l'adoption des nouvelles technologies au service de la protection de la population pour ce qui relève des forces de sécurité intérieure incluant la police nationale, la gendarmerie nationale et les forces de sécurité civile.

Afin d'échanger sur ces sujets, Magali DEBASSE, Préfète de la Creuse organise une réunion publique, sur inscription préalable, dans les salons de l'hôtel de la préfecture, vendredi 24 janvier 2020 à 17h.

Les inscriptions sont ouvertes, jusqu'au 20 janvier 2020, sur le site internet de l'État ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)) ou en contactant le 05 55 51 58 11 ou 05 55 51 58 12.